

Tribune des Groupes de l'Opposition

Les textes ci-dessous sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs

LA GAUCHE



Wilfrid VINCENT



Catherine LEVERT



Joaquim TIMOTEO



Séverin PRENE



Fatma
BOUVET DE LA
MAISONNEUVE



Joëlle LASSERRE



Carmelina
de PABLO



Paul-André
MOULY

La liberté d'expression sous contrôle

La loi Démocratie de proximité, votée en 2002, prévoit un espace d'expression pour les élus d'opposition dans les journaux municipaux. Dans la plupart des communes, ou autres collectivités locales, cet espace est devenu une libre expression pour les différents groupes politiques.

C'est aussi le cas dans les publications du Conseil général où monsieur Metton s'exprime en tant que représentant de son groupe politique UMP-Nouveau Centre.

À Montrouge, l'opposition dispose d'une tribune puisque c'est la loi. Elle y expose une opinion différente de la majorité municipale. C'est son droit.

Mais ce qui n'est pas dans la loi, c'est le droit de réponse que s'arroge le Maire, sous son étiquette de directeur de la publication, et la façon dont il l'exerce. De par la loi, le droit de réponse est strictement réservé à la presse d'information, ce que n'est pas un journal communal comme *Montrouge Magazine*.

Le droit de réponse doit aussi répondre à une règle absolue : il ne peut être exercé que par une personne qui aurait été visée directement par un article et il ne peut être publié que dans le numéro suivant l'article auquel il répond. Enfin, l'auteur de l'article a le droit de répondre brièvement au droit de réponse, ce qui n'est pas le cas à Montrouge.

Le maire, lui, préfère laisser une page blanche ou quasiment, sans doute pour bien faire sentir que c'est lui et lui seul qui accorde la parole comme une grâce, lui qui détient la vérité.

C'est cette même façon de limiter la libre expression qu'il applique à tous les Montrougiens dans les réunions de quartier annuelles, seul lieu où la participation des habitants est tolérée. Pourtant, la loi Démocratie de proximité avait pour premier objectif de permettre aux citoyens de s'exprimer.

À l'ère de la démocratie locale et participative, cette expression hyper contrôlée des habitants est digne d'une époque révolue. Il est temps de laisser s'exprimer librement nos concitoyens et de les écouter.

Monsieur le Maire, il vous faut revenir au principe même de la liberté d'expression et du pluralisme et laisser les élus s'exprimer librement, sans explication de texte de votre part.

POUR CONTACTER LES ELUS :

Socialistes : 108, av. Henri Ginoux – 92120 Montrouge

(01.42.53.88.10) email : psmontrouge@free.fr

Verts : BP 77 – 92123 Montrouge Cedex.

Mail : les-verts-montrouge@gmx.fr

Radical de gauche : prgmontrouge@yahoo.fr

PCF



Catherine ROBINEAU



Claude DROUET

Pour la défense de La Poste et des services publics

Lors du Conseil municipal du 24 septembre, nous avons fait la proposition d'un vœu contre la privatisation de La Poste. Le Maire a refusé le texte sans même en prendre connaissance. C'est une conception très particulière du débat politique et démocratique du Conseil municipal de Montrouge... Les usagers de La Poste et les postiers de Montrouge apprécieront !

Quant aux élus communistes, ils partagent les inquiétudes des salariés et des usagers de La Poste. La dégradation du service rendu se poursuit depuis plusieurs années, symbolisée par un manque criant de personnels et de moyens. La privatisation signerait la fin du service public postal.

La Poste reste porteuse de missions de service public, que resterait-il si elle était privatisée avec pour tâche première de garantir des dividendes copieux à des actionnaires ? Rien !

À force de « rationaliser », elle réduira le nombre de bureaux de poste. L'égalité tarifaire sera battue en brèche et la majorité des usagers devenus des clients paieront toujours plus cher.

Toutes les privatisations de services publics se concluent de la même façon.

Le dernier exemple est celui de l'énergie, avec l'irrésistible ascension des tarifs du gaz et, à proportion, des bénéficiaires...

On pourrait faire le bilan des privatisations de France Télécom, des banques, de Renault ou d'Air France...

Doit-on se soumettre aux impératifs capitalistes imposés par les directives européennes, avec les dérèglementations en tous genres, le primat de la concurrence, ou bien faut-il oser réclamer la disposition commune des biens communs vitaux, l'accès égal pour tous aux droits à l'éducation, à la santé, à la communication, à la connaissance, le partage des richesses et des savoirs ? Faut-il choisir comme moteur de la société l'intérêt général ou le profit ?

Ce que défendent les opposants à la privatisation, c'est une conception du service public : celle qui garantit l'égalité d'accès à des services essentiels sur l'ensemble du territoire.

Les élus communistes font le choix de la modernisation, du développement de tous les services publics et de La Poste, en particulier.

Groupe PCF
14, rue C. Pelletan

Droit de réponse

En tant que directeur de la publication de *Montrouge Magazine*, je suis responsable du contenu du journal. Il est donc de ma responsabilité d'intervenir quand c'est nécessaire, pour rétablir la vérité. Le lecteur constatera que je n'utilise pas systématiquement ce droit de réponse. C'est sans doute ce qu'a constaté le groupe socialiste quand il écrit que « le maire... préfère laisser une page blanche... ». Ce n'est en aucune façon une limite à la liberté d'expression puisque le groupe socialiste écrit ce qu'il veut comme vous pouvez le constater. Quant aux réunions de quartier, elles sont effectivement un lieu et un moment de libre expression que j'ai créés quand j'ai été élu en 1994, bien avant que la loi n'impose aux communes importantes des conseils de quartier. Nous étions donc des précurseurs à Montrouge. Et tous les Montrougiens qui y ont participé ont pu constater que chacun s'exprimait librement.

Le rétablissement de la vérité veut aussi que je revienne sur l'affirmation erronée du groupe socialiste quand il écrit : « Les réunions de quartier..., seul lieu où la participation des habitants est tolérée ». En effet, beaucoup des Montrougiens qui y ont participé le savent, nous consultons les riverains lors des questions d'aménagement de voirie, nous organisons, à la demande, des réunions avec les Montrougiens concernés par les problèmes de voisinage ou de sécurité, nous nous déplaçons auprès d'associations d'intérêt local quand elles le souhaitent pour dialoguer, nous avons envoyé un questionnaire à tous les habitants et organisé de nombreuses réunions lors de la préparation au PLU, et nous avons déjà réuni deux fois un panel de citoyens dans le cadre de la préparation de notre Agenda 21. Le lecteur pourra constater en l'espèce comme ce droit de réponse est nécessaire.

*Le Maire
Directeur de la publication*

Le Groupe Communiste a la mémoire courte.

Lors du débat au Conseil municipal sur le règlement intérieur du conseil, il a déjà été rappelé au Groupe Communiste qu'en application de l'Article L2121-29 du Code des Collectivités Locales, « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » d'une part et « le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local ».

En application de la loi, il n'est donc pas légal d'accepter un vœu sur un sujet qui est de la compétence de l'État et non de la compétence de la commune, et qui a donc vocation à être discuté au niveau du Parlement.

Nous avons toujours refusé la politisation des débats en Conseil municipal, ce qui nous a certainement fait gagner beaucoup de temps, nous a permis d'éviter bien des discussions inutiles. Cela nous a surtout permis d'éviter la radicalisation des points de vue des uns et des autres, permettant des discussions dans une ambiance courtoise et sereine.

Ce serait dommage de gâcher tout cela !

*Le Maire
Directeur de la publication*